



CARHAIX, 21 OCTOBRE 2010
ETUDE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA GESTION DES BOUES
ET DES SOUS-PRODUITS D'ASSAINISSEMENT

1 . Le Conseil général du Finistère s'est porté maître d'ouvrage d'une étude relative à la gestion des boues et des sous-produits de l'assainissement. Cette réflexion vise à apporter une vision cohérente quant aux infrastructures à mettre en œuvre à l'horizon 2020 pour assurer un traitement et une élimination respectueux de l'environnement et financièrement acceptables de l'ensemble de ces déchets. Dans la perspective de retenir un schéma cohérent sur le territoire finistérien, il a été décidé d'engager, en première étape, un état des lieux et une prospective des gisements, et en second lieu, une analyse technico-économique des différents scénarios possibles en matière de traitement et d'élimination. Les documents correspondants figurent sous <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Environnement/Eau/Assainissement/>

2. Une réunion de restitution à l'intention des élus et des techniciens de la partie finistérienne du pays COB a été organisée le 21 octobre 2010 à Carhaix. Brennilis était représenté à cette réunion par le maire, Jean Faillard, conseiller municipal et Jean-Claude Salaün, technicien. La réunion était présidée par Jean-Luc Polard, élu délégué à la politique des déchets du Conseil général

EAU, COOPERATION INTERNATIONALE

3. La réunion a commencé par une présentation du dispositif de la loi Oudin –Santini du 27 janvier 2005, qui permet aux communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes chargés de la distribution de l'eau et de l'assainissement et Agences de l'Eau d'affecter jusqu'à 1% de leur budget « eau et assainissement » à des actions de coopération avec des collectivités étrangères, d'aide d'urgence et de solidarité internationale dans ces mêmes domaines. Ces actions de coopération peuvent consister en des réponses d'urgence, des constructions de points d'accès eau potable, des tâches de formation, des assainissements, une protection de la ressource, etc. ; Des dizaines d'ONG sont ainsi aidées par les collectivités locales du Finistère, et le Conseil général aidant plus particulièrement l'association Loire-Eaudyssée pour ses interventions au Togo (pays Bassar).

4. Les associations aidées par les collectivités finistériennes intervenant à l'international dans le domaine de l'eau sont les suivantes :

- Association Loire-Eaudyssée, Togo
- Amitiés BAM-Bretagne, Burkina Faso
- Comité de jumelage Quimperlé-Nara, Mali
- Comité de jumelage Pays de Morlaix-Réo, Burkina Faso
- Association Dar El Salam, Mali
- Association Solidarité Santé, Burkina Faso
- Solidarités, Haïti
- Association Elliant-Komanbdi Koura, Guinée
- Association PAE Togo, Togo
- Association nandiala Amitié Burkina Faso
- Associations amitié Cameroun
- Amitié Madagascar Bretagne
- Association Amitié Cambodge
- Association France Togo

5. Les aides finistériennes outre les 10.000 € versés par le Conseil général aux projets de l'association Loire-Eaudyssée ont atteint 126.000 € en 2009 (17 maîtres d'ouvrage d'eau sur les 235 que compte le département).

GESTION DES BOUES

6. Le département compte plus de 200 unités de traitement des eaux usées domestiques et des effluents industriels répartis pour moitié entre installations territoriales – 173 - et installations industrielles - 28. 60% des effluents traités dans les stations territoriales sont en fait d'origine industrielle. La présentation des thématiques s'est faite en deux temps, l'état des lieux par le représentant du Conseil général (service eau assainissement) et la partie prospective (scenarii et analyses technico-économiques) par la société IRH Ingénieurs Conseils.

7. Les boues finistériennes – 26400 tonnes de matière sèche pour ont un bon pouvoir fertilisant et ne présentent pas de toxicité ; 60 % des gisements des boues vont à l'agricole (90% des industriels, 25% des territoriaux), 30% sont incinérés, 10% sont compostés. Le coût du traitement varie considérablement selon le résultat atteint, le minimum étant l'épandage (environ 100 €/T), avec le coût du compostage se situant aux alentours de 275 €/T et celui de l'incinération à plus de 600 €/T (tonnes matière sèche). L'épandage en pays COB Finistérien reste pour l'instant envisageable, même si les limites d'absorption sont pratiquement atteintes dans plusieurs cantons (Pleyben, Huelgoat, Carhaix). Il y a des difficultés pour commercialiser le produit de compostage même si toutes les normes sont respectées, et les procédures de marché public ne permettent pas nécessairement de motiver l'initiative privée d'origine agricole pour créer de nouvelles unités de compostage (pas suffisamment de garanties pour la durée requise à l'amortissement du matériel).

8. Les déchets dits « refus de dégrillage et tamisage » causent certaines difficultés car, mélangés aux ordures ménagères, ils sont traités dans des institutions non agréées et peuvent mettre en danger la santé des personnels – d'autant que leur conditionnement en sacs poubelles normaux laisse beaucoup à désirer. Il s'agit donc d'un problème à la fois administratif et technique.

9. Graisses – Il y en a 19000 mètres cubes dont les 2/3 sont d'origine industrielle. Certaines sont traitées de manière non réglementaire (mélange avec ordures ménagères ou d'autres boues, ce qui est interdit). Les études ne font guère de différence entre graisses d'origine animale ou végétale et autres graisses, alors que les premières peuvent être valorisées.

10. Sables et matières de curage – Des projets pour mélanger les sables des stations aux sables de voirie sont à l'étude. Pour l'instant les sables et matières de curage connaissent souvent des destinations non réglementaires (épandage avec les boues).

10. Matières de vidange – Il s'agit des 138000 fosses individuelles du ressort des SPANC. En comptant une vidange tous les 6 ans, il y a 46000 m³ à traiter chaque année – le traitement n'est possible hors épandage que dans quelques stations (Carhaix en projet pour la CCYE et la CC des Monts d'Arrée).

11. Pour Brennilis, les équipements complémentaires envisagés pour un traitement plus efficace des boues et autres sous-produits sont concentrés sur Carhaix. Le délégué de cette commune a cependant questionné le fait que l'analyse soit conduite apparemment dans le seul cadre finistérien, sans tenir compte de l'existant limitrophe dans d'autres départements, et estimé que le « ticket d'entrée » pour accéder aux possibilités envisagées pour Carhaix risquait d'être cher pour les autres collectivités – traitement biologique des graisses, traitement des sables, aire de réception matières de vidange – alors que la station d'épuration de Carhaix représente déjà 120.000 Equivalents habitant.

JV Gruat, 21 octobre 2010.



